

Ce document contractuel règle les rapports dans le domaine financier entre notre ensemble scolaire et les familles. L'inscription de l'élève au sein de l'ensemble scolaire Saint-Laurent implique l'acceptation du présent règlement financier.

Le service comptable est à votre disposition pour toute question relative au paiement : facturation@stlaurent-blain.fr ou au 02.40.79.99.53 (mardi toute la journée / jeudi matin).

INSCRIPTION

- Des arrhes de 30 € sont demandés au moment de l'inscription payable en ligne, ils ne seront pas remboursés en cas de désistement et seront déduits de la facture annuelle 2022-2023.

MONTANT DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE PAR ENFANT ET PAR AN

- La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers, les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.
- La contribution des familles, que les cours soient en face à face ou à distance, est due intégralement.

REDUCTION SUR LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

- Réductions « Familles nombreuses » : les familles qui ont plusieurs enfants présents dans l'ensemble scolaire bénéficient d'une réduction de 20% sur la contribution familiale à partir du 3^{ème} enfant et suivants.

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES

MONTANTS ANNUELS PAR ENFANT		ECOLE	COLLEGE		
Contributions obligatoires	Contribution des familles	398 €	487 €		
	Forfait Activités Ecole & Collège : intervenants, sorties, ateliers, ...	20 €	50 €		
	Adhésion à l'UGSEL	1.63 €	3.66 €		
	Tablette	---	6^e & 5^e	4^e	3^e
			145€	171€	150€
Contributions facultatives	Garderie école <i>10€ supplémentaires seront facturés par jour pour les élèves inscrits à la garderie jusqu'à 18 h30 quand un retard de plus de 10 mn non prévu et non justifié sera signalé.</i>	0.74 € le ¼ d'heure	---		
	Etude encadrée Ecole 16h30 à 17h30 Collège 17h00 à 18h00	Tarifs dans la circulaire de rentrée	Tarifs dans la circulaire de rentrée		
	Cotisation à l'APEL	21 € par famille			
	Abonnement au magazine La Salle Liens International <i>(4 n° par an)</i>	---	13 € par famille		

IMPORTANT :

La cotisation à l'APEL et l'abonnement au magazine La Salle Liens International sont proposés au moment de l'inscription et la réinscription en ligne.

Si un voyage linguistique, artistique ou de découverte est organisé dans une classe, des avances seront demandées et les modalités financières seront présentées avant le voyage aux parents d'élèves concernés.

RESTAURATION

- Les tarifs de demi-pension sont forfaitaires et indivisibles.
- Les absences, quelle qu'en soit la nature, ne donnent pas droit à remboursement. Cependant, en cas d'absence pour une maladie avec certificat médical joint, les repas seront remboursés à partir du 8^{ème} jour d'absence.
- Une régularisation en fin d'année est faite pour les élèves de Maternelle qui ont opté pour le forfait DP4 ou DP3 en fonction des repas réellement consommés.
- Modification possible du régime en début de trimestre après validation du service comptabilité.

Prix de la restauration en fonction du régime choisi au moment de l'inscription	MATERNELLE PPS - GS	ELEMENTAIRE CP - CM2	COLLEGE 6è - 3ème
DP4 <i>Forfait demi-pensionnaire 4 repas/semaine</i>	590.23 €/an	595.89 €/an	694.98 €/an
DP3 <i>Forfait demi-pensionnaire 3 repas/semaine :</i> - Jours fixés à la rentrée. - Possibilités de repas le jour où l'enfant n'est pas DP3 mais à un tarif occasionnel en plus du forfait.	445.95 €/an	455.57 €/an	530.40 €/an
Externe <i>Repas occasionnels au tarif indiqué. Facturation au réel.</i>	4.37 €/repas	4.63 €/repas	5.58 €/repas
Panier repas <i>Pour raison médicale</i>	2.15 € pour le couvert et la surveillance		

IMPORTANT :

Le contexte inflationniste signalé par notre prestataire « restauration » peut nous amener à réviser nos tarifs et/ou la composition des menus (ex : nombre de choix possible entrée/plat/dessert)

RECAPITULATIF de la Mensualisation des CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES & de la RESTAURATION, en fonction de votre Situation :

	Maternelle	Primaire	6è & 5è	4è	3è
Contributions Obligatoires & Forfait DP4	100.99 €/mois	101.55 €/mois	138.06 €/mois	140.66 €/mois	138.56 €/mois
Contributions Obligatoires & Forfait DP3	86.56 €/mois	87.52 €/mois	121.61 €/mois	124.21 €/mois	122.11 €/mois
Contributions Obligatoires (hors Restauration)	41.96 €/mois	41.96 €/mois	68.57 €/mois	71.17 €/mois	69.07 €/mois

Les contributions facultatives sont à ajouter au montant ci-dessus

Quelques outils complémentaires (fichiers, cahiers, carnets...) seront commandés et refacturés. L'achat groupé permet de réduire les coûts et d'harmoniser le matériel.

MODE DE REGLEMENT

- Les factures sont dématérialisées et disponibles sur Ecole Directe.
- Le prélèvement bancaire est le mode règlement privilégié par l'établissement.
- **Prélèvement automatique**
 - Les prélèvements sont effectués **le 10 de chaque mois d'octobre à juillet pour la facture annuelle et au 15 du mois pour les factures mensuelles (garderie, repas externe, séjour).**
 - Le mandat de prélèvement sera à compléter en ligne lors de l'inscription et de la réinscription en joignant un RIB.
 - Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalée le plus rapidement possible à la comptabilité en envoyant le nouveau RIB sur l'adresse : facturation@stlaurent-blain.fr
- **Paiement par chèque ou carte bancaire**
 - Dès réception de la facture, le règlement doit être effectué **en totalité au 10 octobre** soit par carte bancaire sur Ecole directe soit par chèque libellé à l'ordre de l'OGEC St Laurent Blain.
 - Ce mode de paiement ne permet pas paiement en plusieurs fois.
- **Impayés**
 - L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.
 - En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

AIDES SPECIFIQUES AUX COLLEGIENS

- **Bourses**

Pour les Bourses Nationales du Collège, **une information vous sera donnée courant septembre.**

Un simulateur est à votre disposition sur www.education.gouv.fr, rubrique aides financières au collège.

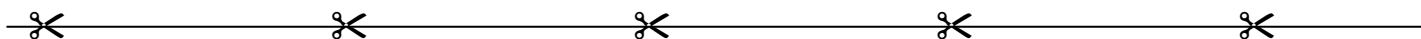
- **Aide « Fonds social » Collège**

Une aide « Fonds Social » peut être accordée en cas de difficulté financière. Formulaire à demander à la comptabilité (dossier où il faudra joindre obligatoirement les justificatifs nécessaires : avis d'impôts 2022 sur les revenus 2021, attestation CAF et tout document permettant d'étudier votre dossier en toute objectivité). N'hésitez pas à prendre contact avec Madame MARTIN à la comptabilité.

AIDES SPECIFIQUES AUX ECOLIERS

Il n'y a pas de bourses, ni de fonds social pour les écoliers, nous proposons donc aux familles de l'ensemble scolaire un fonds interne à partir de vos contributions volontaires.

Voir coupon ci-dessous :



COUPON CONTRIBUTION VOLONTAIRE

AIDE AUX ECOLIERS

Nom du responsable : _____ Prénom du responsable : _____

Prénom de l'élève : _____ Classe de l'élève : _____

Oui, je souhaite participer au fonds écoliers afin d'aider des familles de l'école qui se trouveraient dans le besoin

Montant : _____ € (sera ajouté sur la facture annuelle)

Date & Signature :